

Montpellier le 10 janvier 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
Monsieur le directeur du SIEC
Monsieur le directeur du CNED
Mesdames et Messieurs les responsables de division des
examens et concours

Circulaire : DEC 2019 - 05

Objet : BTS Etudes et économie de la construction - Session 2019

Circulaire nationale d'organisation.

Pôle organisation scolaire
et accompagnement des
écoles, des établissements
scolaires et des services

Division des Examens et
Concours

DEC 2

Affaire suivie par :
Emmanuelle MACART

☎ : 04.67.91.48.37

Email :

[emmanuelle.macart@ac-
montpellier.fr](mailto:emmanuelle.macart@ac-montpellier.fr)

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2
www.ac-montpellier.fr

Références :

- ▶ Code de l'éducation, partie réglementaire, livre VI, Titre IV, chapitre III, section 1 relative au brevet de technicien supérieur créé par décret n° 2013-756 du 19 août 2013
- ▶ Articles D643-19 à 21 relatifs à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation au brevet de technicien supérieur
- ▶ Articles D643-17 à 18 fixant les conditions de dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur
- ▶ Arrêté du 7 septembre 2000 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS Etudes et économie de la construction
- ▶ Arrêté du 14 avril 2016 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur

La session 2019 du brevet de technicien supérieur « Etudes et économie de la construction » se déroulera selon le calendrier et l'organisation territoriale joints en annexe (annexe I à V).

ORGANISATION DE L'EXAMEN :

Les académies pilotes devront, conformément aux prescriptions ministérielles, assurer la gestion complète de l'examen pour les académies du groupement, notamment :

- ♦ l'affectation des candidats dans les centres
- ♦ la convocation des candidats
- ♦ la constitution des jurys
- ♦ la convocation des examinateurs, des correcteurs et des membres des jurys de délibération
- ♦ l'organisation des corrections
- ♦ l'envoi des relevés de notes

Pour la Nouvelle-Calédonie, la correction des épreuves écrites est organisée par l'académie de Montpellier, les sujets de l'épreuve U6-1 sont fournis par le groupement Sud-Ouest.

Il est souhaitable de préciser sur les convocations des candidats qu'ils ne pourront pas quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve ou, pour certaines unités, avant la fin de la deuxième heure (voir calendrier ci-joint).

Les copies "modèle EN." seront obligatoirement utilisées par tous les candidats et pour toutes les épreuves, sauf pour les épreuves faisant l'objet d'une correction dématérialisée (utilisation impérative de copies "CMEN V2 "). Les consignes seront données par l'académie pilote de l'examen.

Dans chaque centre, une réunion d'harmonisation entre les commissions sera organisée à l'issue des interrogations.

DOSSIERS de l'épreuve E 6.1:

Chaque établissement assurera la duplication du dossier qu'il aura élaboré et adressera ce dossier aux établissements destinataires. Un tableau de répartition des dossiers est élaboré sous la responsabilité des académies pilotes.

LIVRET SCOLAIRE :

Il devra être conforme au modèle joint (annexe 11) et faire apparaître en rouge la courbe du candidat représentant l'écart à la moyenne de la classe (trait horizontal noir repéré par $x=0$). Il sera adressé en temps utile par chaque établissement au centre de délibération pour mise à disposition du jury d'admission.

DELIBERATION DU JURY :

La date et le lieu sont laissés à l'initiative des recteurs des académies organisatrices de l'examen.

Pour la rectrice et par délégation
le Secrétaire général de l'Académie
Stéphane AVATTO

BTS ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION – CALENDRIER 2019

Dates	Épreuves écrites	Horaires
Du LUNDI 25 MARS au VENDREDI 5 AVRIL 2019	U.6.2 – Compte rendu d'activité en milieu professionnel	A l'initiative des académies pilotes
LUNDI 13 MAI 2019	Mathématiques et sciences physiques U.3.1 Mathématiques	De 10 h à 12 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 12 h</i>
MARDI 14 MAI 2019	U.1 - Culture Générale & expression	De 10 h à 14 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 12 h</i>
MERCREDI 15 MAI 2019	Mathématiques et sciences physiques U.3.2 Sciences physiques	De 12 h à 14 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 14 h</i>
JEUDI 16 MAI 2019	Économie de la construction U.4.1 Économie de la construction en maîtrise d'œuvre	De 12 h à 16 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 16 h</i>
VENDREDI 17 MAI 2019	Économie de la construction U.4.2 Économie de la construction en entreprise	De 12 h à 16 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 16 h</i>
LUNDI 20 MAI 2019	Étude des constructions U.5.1 Études techniques	De 12 h à 16 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 16 h</i>
MARDI 21 MAI 2019	Étude des constructions U.5.2 Définition d'ouvrages	De 12 h à 16 h <i>Les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant 16 h</i>
MERCREDI 22 MAI 2019	Tirage au sort pour sous-épreuve U.6.1	A partir de 8 h
Du MERCREDI 22 MAI à 9 h au VENDREDI 21 JUIN 2019 à 16h	U.6.1- Projet : préparation du dossier support	Horaires d'ouverture des établissements
	Épreuves orales	
A l'initiative des académies pilotes	UF.1 Langue vivante étrangère 2 (facultative) U.2 - Langue vivante étrangère 1 (oral)	A l'initiative des académies pilotes
Du LUNDI 24 JUIN au MERCREDI 3 JUILLET 2019	U.6.1 - Projet : soutenance et entretien	A l'initiative des académies pilotes

Concernant l'épreuve professionnelle de synthèse :

- Retrait du dossier technique pour les candidats ne relevant pas d'une préparation dans un centre de formation JEUDI 6 JUIN 2019 à 10 h.
- Remise des dossiers par tous les candidats VENDREDI 21 JUIN 2019 à 16 h.
- Remise du rapport d'activités pour les candidats relevant d'une préparation par la voie de l'alternance, de l'apprentissage, ou en contrat de professionnalisation, ainsi que pour les candidats individuels : MERCREDI 13 MARS 2019 à 10 h.

BTS ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION – SESSION 2019

ORGANISATION TERRITORIALE

ACADEMIES PILOTES	ACADEMIES RATTACHEES	CANDIDATS INDIVIDUELS	ACADEMIES AUTONOMES
SIEC CRETEIL, PARIS, VERSAILLES (groupement Nord Ouest)	CAEN GUADELOUPE La REUNION MARTINIQUE NANTES POLYNESIE FRANCAISE RENNES ROUEN	GUYANE MAYOTTE	
BORDEAUX (groupement Sud Ouest)	LIMOGES ORLEANS-TOURS POITIERS TOULOUSE	CLERMONT - FERRAND	
REIMS (Groupement Nord Est)	NANCY-METZ AMIENS STRASBOURG		
LYON (Groupement Sud Est)	BESANCON DIJON GRENOBLE MONTPELLIER NICE	AIX-MARSEILLE CORSE	
			LILLE

Épreuve E6 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE
Arrêté du 7 septembre 2000 – pages 104 à 110

Rappel : Catégorie de candidats

Candidats catégorie A : ce sont les étudiants dont la préparation est assurée dans un établissement ou centre de formation :

- par la voie scolaire ;
- par la voie de l'apprentissage ;
- par la voie de la formation continue.

Candidats catégorie B : ce sont les candidats relevant d'une préparation à distance (par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage, par la voie de la formation continue), ainsi que les candidats ayant occupés pendant 3 ans au moins à la date de début des épreuves, un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du brevet de technicien supérieur études et économie de la construction.

Sous-épreuve E.6.1 – PROJET : PREPARATION DU DOSSIER SUPPORT

Candidats de catégorie A :

La période réservée au projet de fin d'études débutera le **mercredi 22 mai 2019** à 9h. Les dossiers seront remis à cette date aux candidats.

Candidats de catégorie B :

La période réservée au projet de fin d'études débutera le **jeudi 6 juin 2019** à 10h. Tous les candidats retireront leur dossier à cette date à partir de 10 heures.

Pour tous les candidats :

La période d'étude du projet se terminera le **vendredi 21 juin 2019**. Les dossiers seront remis à cette date à 16 heures, heure locale.

Lecture et soutenance :

La lecture des dossiers, les soutenances et les entretiens auront lieu à partir du **lundi 24 juin 2019**.

L'organisation interacadémique est sous la responsabilité des académies pilotes qui devront prévoir un temps de lecture préalable d'au moins une demi-journée par groupe de candidats.

Sous-épreuve E.6.2 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les rapports devront être remis en un seul exemplaire au chef du centre d'examen. Celui-ci les archivera jusqu'à la mise à disposition de la commission d'interrogation.

Pour les candidats scolaires :

Les candidats ont remis leur rapport d'activité selon les termes de l'arrêté du 7 septembre 2000.

Pour tous les autres candidats (y compris ceux relevant d'une préparation à distance) :

Les candidats remettront leur rapport d'activité avant le **mercredi 13 mars 2019** à 10h00.

Grilles d'évaluation

Il existe deux grilles d'évaluation correspondant aux deux sous-épreuves indépendantes U.6.1 et U.6.2.

Les grilles d'évaluation jointes en annexe devront être transmises aux centres de délibération pour mise à disposition des jurys d'admission.

Commissions d'interrogation

L'arrêté du 7 septembre 2000 fixe la constitution des commissions pour les deux sous-épreuves.

Annexe VII: Fiche de suivi (obligatoire)

B.T.S. ETUDES et ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION / Session 2019
SOUS-EPREUVE U.6.1

FICHE DE SUIVI

CANDIDAT	PROJET
NOM :	TITRE :
PRENOM :	REFERENCE :
ETABLISSEMENT :	DIRECTEUR D'ETUDE :

Cette fiche doit rendre compte du déroulement des quatre semaines du projet de fin d'études. Elle permet une meilleure individualisation du jugement en apportant aux membres de la commission d'interrogation les éléments nécessaires pour affiner la perception qu'ils ont du travail fourni par le candidat, son autonomie de pensée et d'action au sein de l'équipe à laquelle il appartient. Elle doit être jointe au dossier remis par le candidat.

INTERVENTIONS DU DIRECTEUR DE PROJET POUR RECENTRER L'ACTION DU CANDIDAT				
ASSIDUITE	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
AUTRES OBSERVATIONS	Suite au dos si nécessaire			

Signature du directeur de projet

Annexe VIII : PV de constitution groupes de travail et de tirage au sort des dossiers

B.T.S. E.E.C.

Session 2019

PROCES-VERBAL

- de constitution des groupes de travail

- de tirage au sort des dossiers d'étude

Sous Épreuve U.6.1 : PROJET

Centre d'examen :

Nom et prénom du candidat	Référence du thème	Sujet 1, 2 ou 3	Signature du Candidat

L'Inspecteur Pédagogique Régional
Ou le Chef d'Établissement

Les Responsables de projets

B.T.S.

**Etude et Economie
de la Construction**

Nom (en capitales) :

Prénom :

Né le :

Session :

N° INSEE : | | | | | | | | | | |

Cachet de l'Etablissement et
signature du Chef d'Etablissement obligatoire

Classe de T.S.1				Classe de T.S.2			
1er trim 1er sem	2me trim 2me sem	3me trim	Moy. /20	1er trim 1er sem	2me trim 2me sem	3me trim	Moy. /20

Cotation de la classe		
(répartition en %)		
Très favorable	Favorable	Effectif classe

Classe de T.S.2								Moy. /20
1er trim 1er sem	2me trim 2me sem	3me trim	Matières enseignées			APPRECIATIONS		
			U1 - Culture générale et expression					
			U2 - Langue vivante 1 (.....)					
			U31 - Mathématiques					
			U32 - Sciences physiques					
			U4 - Economie de la construction					
			U5 - Etude des constructions					
			U61 - Projet					

Date, signature du candidat et remarques éventuelles

Avis du conseil de classe et observations éventuelles
Très favorable - Favorable - Doit faire ses preuves

Nom :

Prénom :

U1 - Cult. Gén. et Express.

U2 - Langue vivante 1

U31 - Mathématiques

U32 - Sciences physiques

U4 - Economie de la construction

U5 - Etude des constructions

U61 - Projet

+12
+10
+8
+6
+4
+2
classe
-2
-4
-6
-8
-10

cachet de l'Etablissement et signature du Chef d'Etablissement	
--	--

Courbe en rouge du candidat
(traits horizontaux ep = 1 mm)

Décision

Visa Président du Jury